

Procès-verbal / Conseil d'établissement

DATE : 9 décembre 2025

HEURE : 18 h 30 à 20 h 30

ENDROIT : Salle du personnel

Présences (par ordre alphabétique)

Mme Kim-Eve Barette-Michel Membre parent Présidence
Mme Karine Ciccioli Membre parent
Mme Maryse Desnoyers Membre parent Secrétaire
Mme Mélissa Gohier Membre parent
M. Mathieu Larocque Membre parent
M. Mathieu Madran Membre parent Vice-présidence

Mme Cynthia Bouly Directrice
Mme Carolanne Beaupré Membre personnel enseignant
Mme Kessandra Bélec membre service de garde
Mme Fany Daviault Membre personnel de soutien
Mme Marie-Josée Huot Membre personnel enseignant
M. Frédérick Morin Membre personnel enseignant
Mme Judith Strauss Membre personnel enseignant

Absences

Mme Mélanie Massie Parent substitut
Mme Mélanie Lachaine Membre personnel enseignant

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

Il est 18 h 36.

2. Nomination d'un/une secrétaire

Marie-Josée a bien tenté d'avoir le rôle mais Maryse a pris la relève.

3. Adoption de l'ordre du jour

- Point ajouté :

Ordre du jour adopté avec modifications. Proposé par : Carolanne Beaupré

4. Vérification des présences et quorum

- Quorum = 4 parents

Il y a quorum.

5. Adoption et suivi au procès-verbal du 23 octobre 2025

Frédéric était absent lors de la rencontre du 23 octobre. (Son nom apparaissait aussi dans les présences)

Proposé par : Carolanne Beaupré

6. Budget

- Déficit de 20 000 \$ au service de garde, principalement en raison du chantier ayant modifié les inscriptions.
- Retrait d'une mesure budgétaire de 15 000 \$ destinée à une enseignante-ressource.
- Difficultés pour financer les TS (techniciennes en éducation spécialisée).
- L'école compense par :
 - Réduction de dépenses (ex. pas de papier blanc acheté)
 - Redistribution de tâches (secrétariat, surveillances, etc.).

7. Conditions d'admission et de maintien à l'école alternative de La Fourmière (suivi)

- a) Retour au 3e manquement lors d'une nouvelle année scolaire
 - Divergences d'opinions sur la cohérence et l'équité entre familles.
 - Plusieurs membres soulignent que des situations personnelles (maladie, accident, arrêt de travail, etc.) rendent difficile une application rigide.
 - Inconfort quant au fait de devoir justifier des absences personnelles auprès de l'école.
- b) Jugement professionnel et bienveillance
 - Consensus sur l'importance d'utiliser : l'analyse professionnelle de l'équipe, le contexte familial, le jugement de la direction, la collaboration avec les parents.
 - Crainte exprimée qu'une future direction applique les règles de manière trop stricte.
- c) Famille qui signe pour une autre famille
 - Certains souhaitent maintenir cette possibilité afin d'éviter que les enfants ou les enseignants soient pénalisés lors des projets.
 - D'autres craignent les abus et préfèrent limiter cette pratique.
 - Confirmation qu'il est déjà arrivé que des parents signent pour d'autres en cas d'impossibilité temporaire.
- d) Proposition d'établir un registre
 - Proposition : tenir un registre des absences et des motifs (sans jugement sur la qualité du motif).
 - Utile pour observer les tendances, éviter les abus, et réguler dans les années futures.
- e) Décision finale
 - Le cadre actuel est maintenu.
 - Année 2026-2027 = année de sensibilisation et expérimentation.
 - Suivi prévu dans un an.
 - La résolution demeure adoptée à majorité, et non à l'unanimité ;

8. Mode de vie 2026-2027 adoption

- Présentation par Cynthia des éléments obligatoires prescrits par le ministère.
- Ajustements faits pour aligner les contenus sur les valeurs de l'école.
- Discussion portant sur :
 - Le vouvoiement
 - L'utilisation des appareils mobiles
 - L'ajout de la montre intelligente
 - Le code vestimentaire

Clarification : les règles s'appliquent également dans l'autobus, reconnu comme un prolongement du milieu scolaire.

Le document final présenté est conforme aux obligations ministérielles.

Mode de vie adopté à l'unanimité

9. Consultation CSSRDN

- Présentation du Plan de répartition des immeubles et des élèves (PRIÉ)
 - L'école compte 10 groupes (203 élèves), montée à 210 prévue l'an prochain.
 - Pas de classes spécialisées (TC, DL, HDR).
 - Écoles environnantes débordent → forte probabilité d'avoir à céder un local (musique ou anglais).
 - Les parents se questionnent sur leur marge de manœuvre dans le choix du local cédé, mais la décision reste administrative.

10. Formations obligatoires du CÉ

Les personnes qui devaient recevoir la formation ont reçues le lien.

11. Photos scolaires (suivi)

- Plusieurs parents ont exprimé leur insatisfaction face aux photos.
- Discussion sur changer de fournisseur.
- Suggestions variées (photographes locaux, alternatives).
- Décision : consulter les parents avant de confirmer un service pour l'an prochain.

12. Parole au représentant du comité parent

- La représentante actuelle n'est plus disponible.
- Recherche d'un ou deux parents pour prendre le relais, les rencontres se déroulant en visioconférence.

13. Parole au SDG

- Rappel d'une journée pédagogique le 5 janvier (pas d'élèves).

14. Tour de table

- Camp d'automne et financement

- Analyse des coûts : (Transport : 3214 \$)
- 13 élèves non-participants → ajustements de coûts
- Coût final du dernier paiement environ 62 \$ par élève
- Bilan : les campagnes n'ont pas réduit de beaucoup de coût final vs les efforts du comité.
- Coût de la ristourne des photos scolaires non-reçues
- Intention de revoir le modèle de financement (ex. tirage, bingo, loto), tout en respectant les règles du Centre de Service scolaire et la Régie des alcools, des courses et des jeux.
- Le comité financement se rencontre début janvier
 - Certains membres du comité ont une expérience avec des recherche de subventions (ex. Loisir Laurentides, fondations, dons).

15. Questions diverses

Rien à déclarer

16. Levée de l'assemblée

Il est 20h44

Proposé par Fanny Daviault

Kim-Eve Barette-Michel

Présidente du conseil d'établissement

Cynthia Bouly

Directrice

Loi 180, article 64

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève.